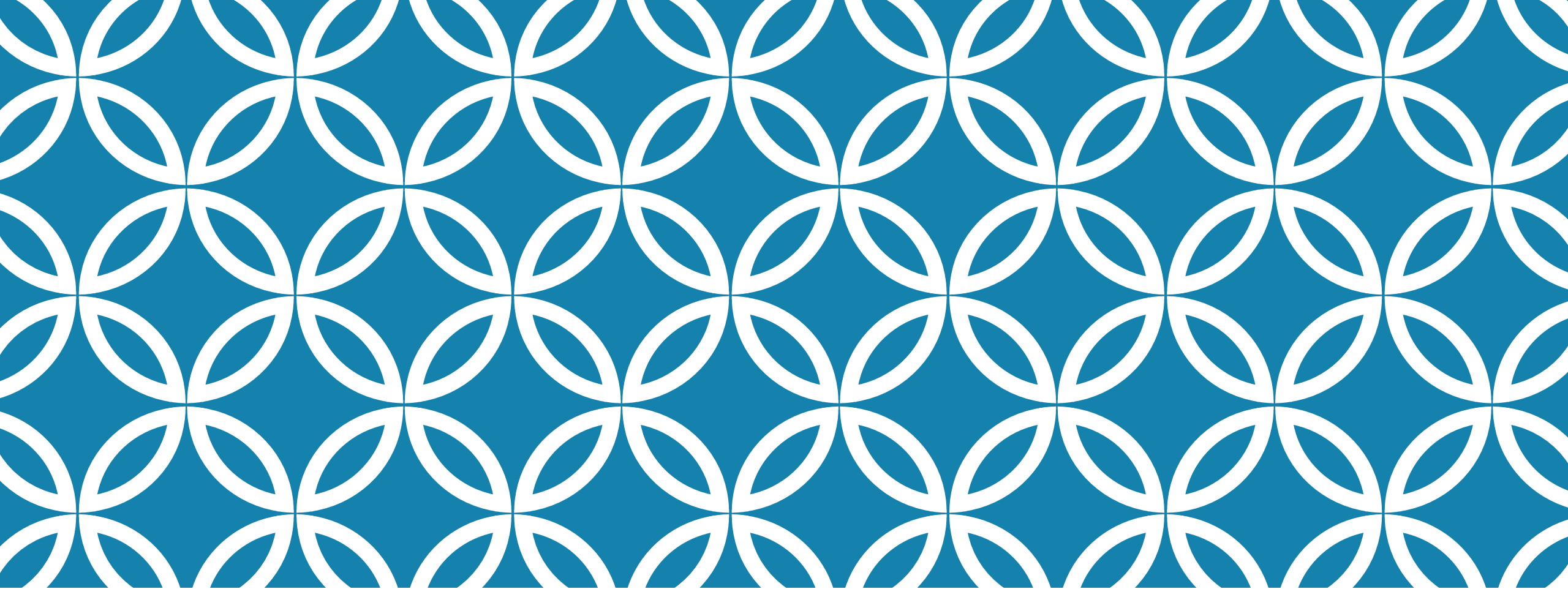




LE PLAN D'INTERVENTION SCOLAIRE 2023-2024

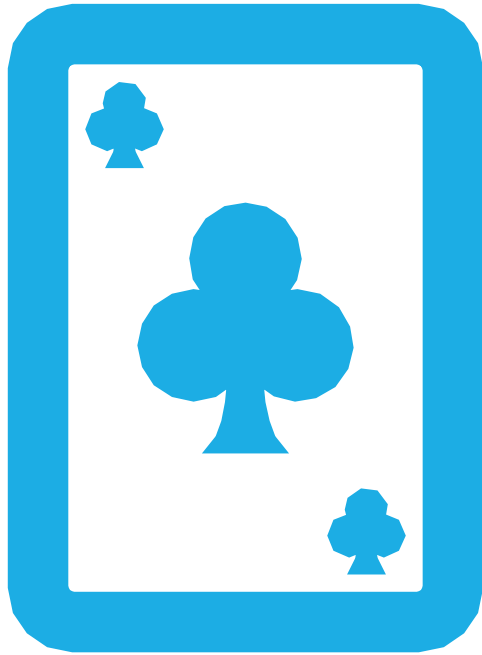
Maude Belleville
Elizabeth Desjardins-Saey
Sophie Desjardins
Ève Morin
CP adaptation scolaire
Centre de services scolaire de Montréal

Centre
de services scolaire
de Montréal

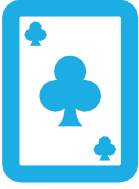
Québec 

INTENTIONS DE LA RENCONTRE

1. Comprendre les incontournables du plan d'intervention (PI) :
 - Qu'est-ce que c'est ?
 - Pourquoi ?
 - Pour qui ?
 - Quand ?
2. Connaître les rôles et responsabilités de chacun
3. Connaître les phases du PI
4. Explorer la plateforme numérique du plan d'intervention du CSSDM
5. Découvrir des outils pour soutenir la démarche du PI.

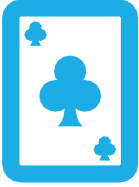


QUESTIONS-RÉPONSES



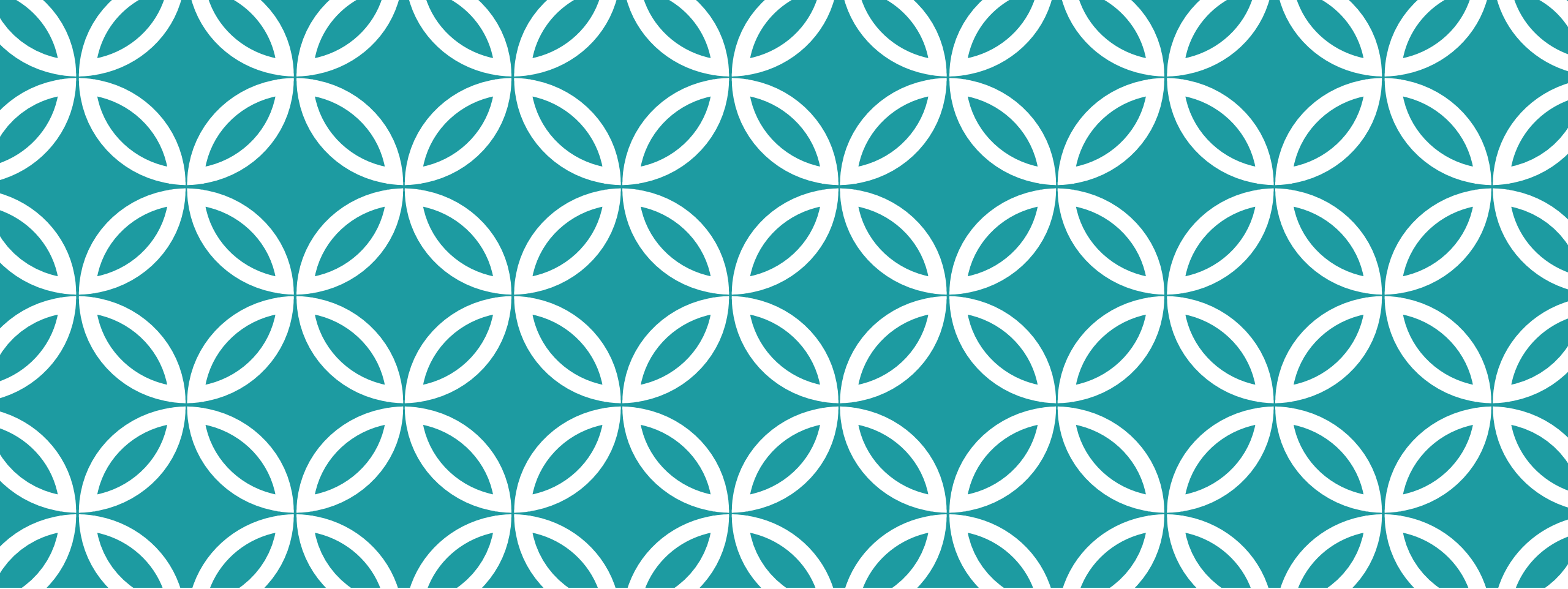
QUESTIONS - RÉPONSES

- ❖ C'est la direction de l'école qui prend la décision d'élaborer un plan d'intervention pour un élève.
- ❖ L'élève dont le parent refuse de signer le plan d'intervention ou de se présenter à la rencontre du plan d'intervention peut tout de même avoir un plan d'intervention.
- ❖ On ne doit pas inscrire de diagnostics, de codes de difficulté ou d'évaluations professionnelles sur le plan d'intervention.
- ❖ Un plan d'intervention doit être révisé et évalué au moins trois fois par année.



QUESTIONS - RÉPONSES

- ❖ La personne responsable de l'animation de la rencontre et de la rédaction du plan d'intervention est nécessairement un professionnel ou la direction de l'école.
- ❖ Tous les élèves qui bénéficient du service d'orthopédagogie ou d'un professionnel doivent avoir un plan d'intervention.
- ❖ Le professionnel ou l'orthopédagogue peut élaborer seul des plans d'intervention.



COMPRENDRE LES INCONTOURNABLES DU PI



QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Le plan d'intervention consiste en une **planification d'actions coordonnées** qui sont établies au sein **d'une démarche de concertation**.
- Il s'inscrit dans un **processus dynamique d'aide à l'élève** qui prend appui sur une **vision systémique de la situation** (facteurs personnels, familiaux, sociaux et scolaires) et est mis en œuvre selon une **approche de recherche de solutions**.

POURQUOI FAIRE UN PLAN D'INTERVENTION ?

L'intention du plan d'intervention :

- Être encore **plus efficace** dans notre **réponse aux besoins des élèves**.
- Le plan d'intervention a pour but d'aider l'élève qui, parce qu'il est **handicapé ou qu'il rencontre des difficultés**, a besoin **d'interventions adaptées pour progresser de façon optimale** dans le **développement de ses compétences** menant à sa réussite.

(MELS, 2004).

POUR QUI FAIRE UN PI?

- Il y a **obligation** d'établir un plan d'intervention pour un **élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (ÉHDAA)**.
- La notion de plan d'intervention de groupe n'existe pas.
- Pour l'**élève à risque**, la décision d'établir un plan d'intervention se prendra au moment où les **moyens habituels, incluant la différenciation pédagogique, ne sont pas adéquats ou sont insuffisants pour lui permettre de progresser au sein de ses apprentissages**. Dans cette éventualité, les mêmes encadrements s'appliquent.
- « On entend par «élèves à risque» des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire qui présentent des facteurs de vulnérabilité susceptibles d'influer sur leur apprentissage ou leur comportement et peuvent ainsi être à risque, notamment au regard de l'échec scolaire ou de leur socialisation, si une intervention rapide n'est pas effectuée. » (L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007)
- L'élève qui n'a pas de diagnostic, ou de code de difficulté, peut avoir un plan d'intervention.

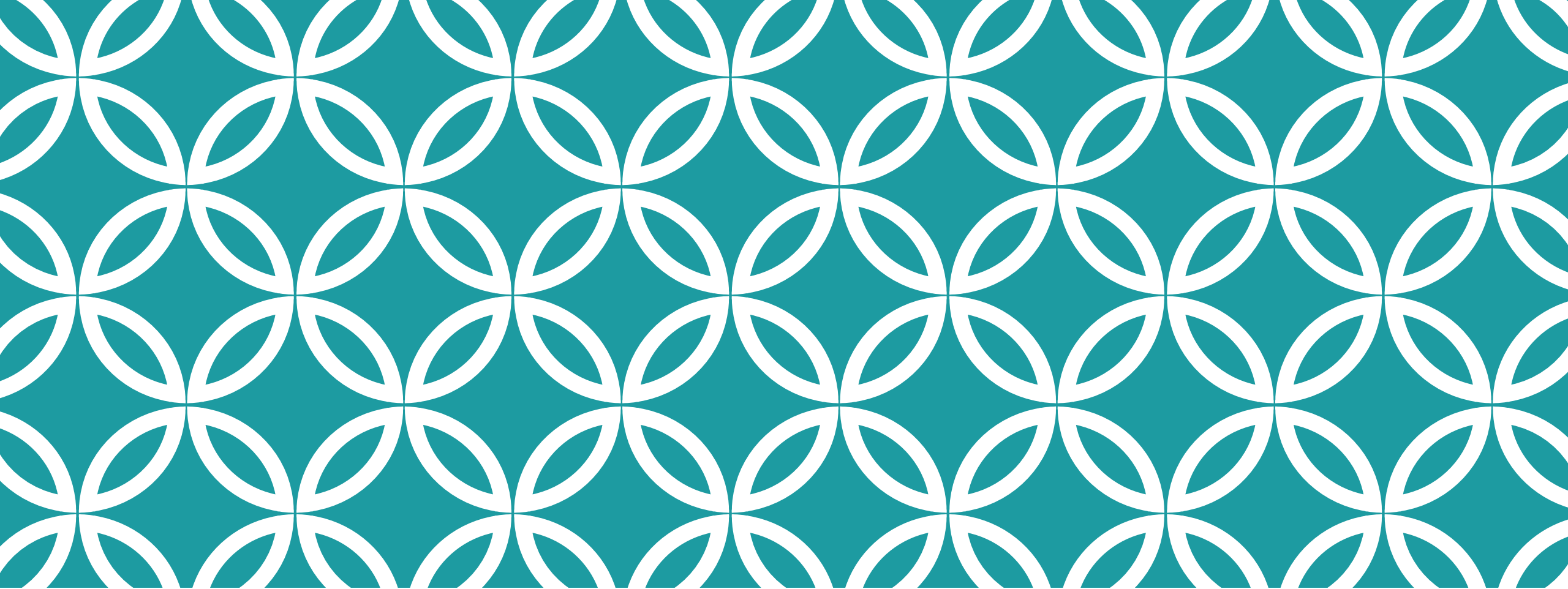
QUAND ÉLABORER UN PI ?

Nous devons élaborer un PI lorsque l'une ou l'ensemble des situations suivantes se présentent :

- La *situation complexe* d'un élève nécessite la **mobilisation** accrue et concertée de l'élève, de son ou ses enseignants, de ses parents, de la direction et, lorsque c'est nécessaire, d'autres acteurs de l'école ou d'autres organismes afin de trouver ensemble des solutions aux difficultés rencontrées et de permettre à l'élève de progresser.
- La *situation* d'un élève nécessite la **mise en place de ressources spécialisées** ou encore, **d'adaptations diverses** (stratégies d'enseignement, matériel scolaire adapté, ressources spécifiques, etc.), en plus des actions habituellement entreprises par l'enseignant, en collaboration avec l'équipe-cycle, pour adapter ses interventions aux besoins de l'élève.
- La *situation* d'un élève nécessite des **prises de décisions** qui auront des incidences sur son parcours scolaire, notamment une décision liée à l'adaptation de l'évaluation, à une dérogation au Régime pédagogique ou encore, à une orientation particulière au regard de son cheminement scolaire ou de son classement.

QUESTIONS





LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS

- Selon la loi de instruction publique (LIP)

LA DIRECTION

- **Établit** un plan d'intervention pour l'élève handicapé ou en difficulté.
- Est **imputable** relativement à l'ensemble des décisions prises dans le Pl.
- S'assure du **suivi** du Pl.
- Peut **déléguer** à une direction adjointe ou à un membre du personnel certaines activités liées à la démarche (convocation des rencontres, animation, consignation de l'information dans le plan d'intervention, etc.)
- Doit **s'assurer que tous les participants jouent leur rôle** dans la poursuite d'un objectif commun : le bien de l'élève.

L'ENSEIGNANT

Collaborer au **portrait** des capacités et besoins de l'élève.

Veiller à ce que les interventions suggérées soient **bien intégrées dans la dynamique de sa classe** et **en lien avec le suivi pédagogique** de l'élève concerné.

Lorsque c'est nécessaire, proposer et **mettre en place des mesures d'adaptation pédagogiques et de modification à l'évaluation** en réponse aux besoins d'apprentissage de l'élève.

S'assurer de la réalisation des interventions qui lui sont confiées dans le cadre du PI.

Travailler activement à **aider l'élève à atteindre les objectifs** l'amenant à mieux réussir.

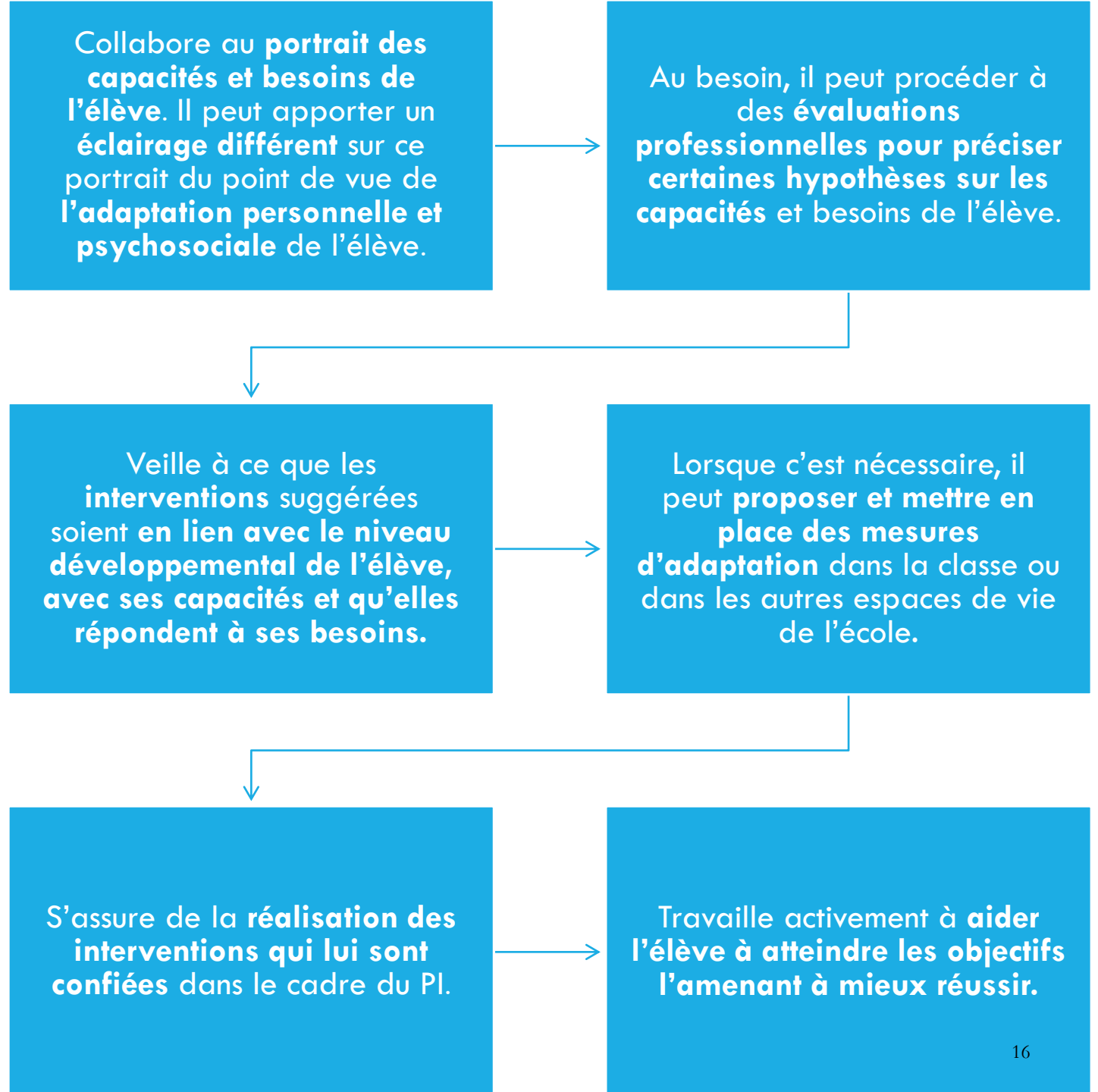
L'ENSEIGNANT

La participation de l'enseignant à l'établissement du plan d'intervention est l'expression même de sa responsabilité professionnelle. (Le plan d'intervention...au service de la réussite de l'élève – Cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, 2004.)

Cueillette des informations

L'enseignante ou l'enseignant est la première intervenante ou le **premier intervenant** auprès des élèves et que, de de fait, elle ou il se doit de **noter et de partager avec les autres intervenantes ou intervenants les informations ou observations concernant les élèves**, notamment celles relatives aux **interventions qu'elles ou il a réalisées**. (Clause 8-9.01 C de l'entente nationale.)

LE PROFESSIONNEL, LE TES, L'ORTHOPÉDAGOGUE ET L'ENSEIGNANT- RESSOURCE



LE PARENT

Collabore à la réalisation du **portrait des capacités et besoins** de son enfant. Il peut apporter un **éclairage différent** sur ce portrait d'un point de vue **développemental, familial et au niveau de l'historique scolaire**.



Si nécessaire, et lorsque c'est possible, il **collabore au suivi et au réinvestissement de certaines interventions à la maison**.



Par sa signature, il **entérine la démarche du plan d'intervention et le choix des interventions proposées** pour soutenir la réussite de son enfant.

L'ÉLÈVE

Collabore au **portrait de ses capacités et de ses besoins**. Il peut apporter un **éclairage différent** notamment en expliquant la **façon dont il vit certaines difficultés scolaires, la raison d'être de certains de ses comportements, etc.**



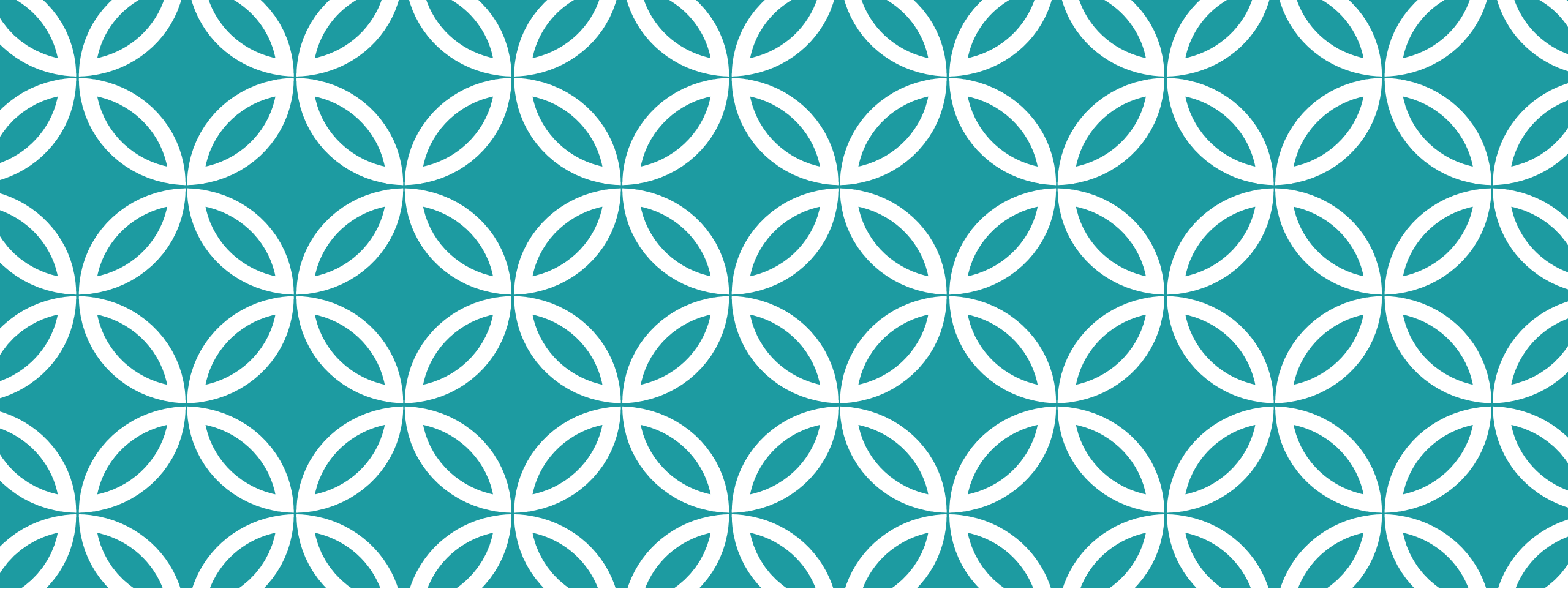
Participe activement au **choix des interventions** pour soutenir sa réussite.



Par sa signature, il **entérine la démarche du plan d'intervention et le choix des interventions proposées** pour soutenir sa réussite.

QUESTIONS

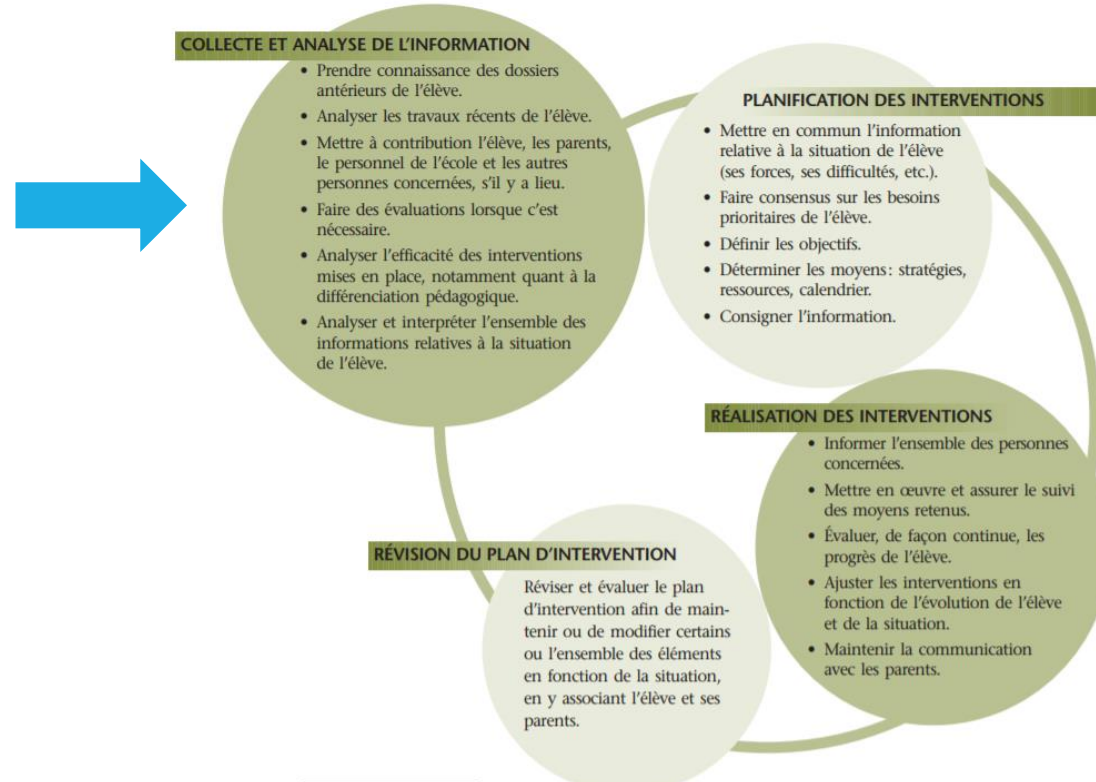




LES PHASES DU PLAN D'INTERVENTION



Les phases du plan d'intervention



42. Cette démarche s'inspire d'un ensemble de modèles regroupés dans *Recension des écrits sur le plan d'intervention auprès des personnes handicapées ou en difficulté*, rapport de recherche préparé par Pauline Beaupré, Guy Ouellet et Sarto Roy, Québec, gouvernement du Québec, 2002, 66 p.

COLLECTE ET ANALYSE DE L'INFORMATION

La phase de collecte et d'analyse de l'information est très importante.

Il importe de bien se préparer avant de rédiger le PI (planification des interventions).



Les phases du plan d'intervention

COLLECTE ET ANALYSE DE L'INFORMATION

- Prendre connaissance des dossiers antérieurs de l'élève.
- Analyser les travaux récents de l'élève.
- Mettre à contribution l'élève, les parents, le personnel de l'école et les autres personnes concernées, s'il y a lieu.
- Faire des évaluations lorsque c'est nécessaire.
- Analyser l'efficacité des interventions mises en place, notamment quant à la différenciation pédagogique.
- Analyser et interpréter l'ensemble des informations relatives à la situation de l'élève.

PLANIFICATION DES INTERVENTIONS

- Mettre en commun l'information relative à la situation de l'élève (ses forces, ses difficultés, etc.).
- Faire consensus sur les besoins prioritaires de l'élève.
- Définir les objectifs.
- Déterminer les moyens: stratégies, ressources, calendrier.
- Consigner l'information.

RÉALISATION DES INTERVENTIONS

- Informer l'ensemble des personnes concernées.
- Mettre en œuvre et assurer le suivi des moyens retenus.
- Évaluer, de façon continue, les progrès de l'élève.
- Ajuster les interventions en fonction de l'évolution de l'élève et de la situation.
- Maintenir la communication avec les parents.

RÉVISION DU PLAN D'INTERVENTION

Réviser et évaluer le plan d'intervention afin de maintenir ou de modifier certains ou l'ensemble des éléments en fonction de la situation, en y associant l'élève et ses parents.

Il est possible d'utiliser le questionnaire électronique disponible sur la plateforme, ou d'utiliser une version papier de ce même questionnaire, afin de recueillir des informations auprès des collaborateurs et coordonnateurs du PI de l'élève (parents, membres du personnel scolaire, etc.).

- Flexibilité : document [Consignation différenciation](#)

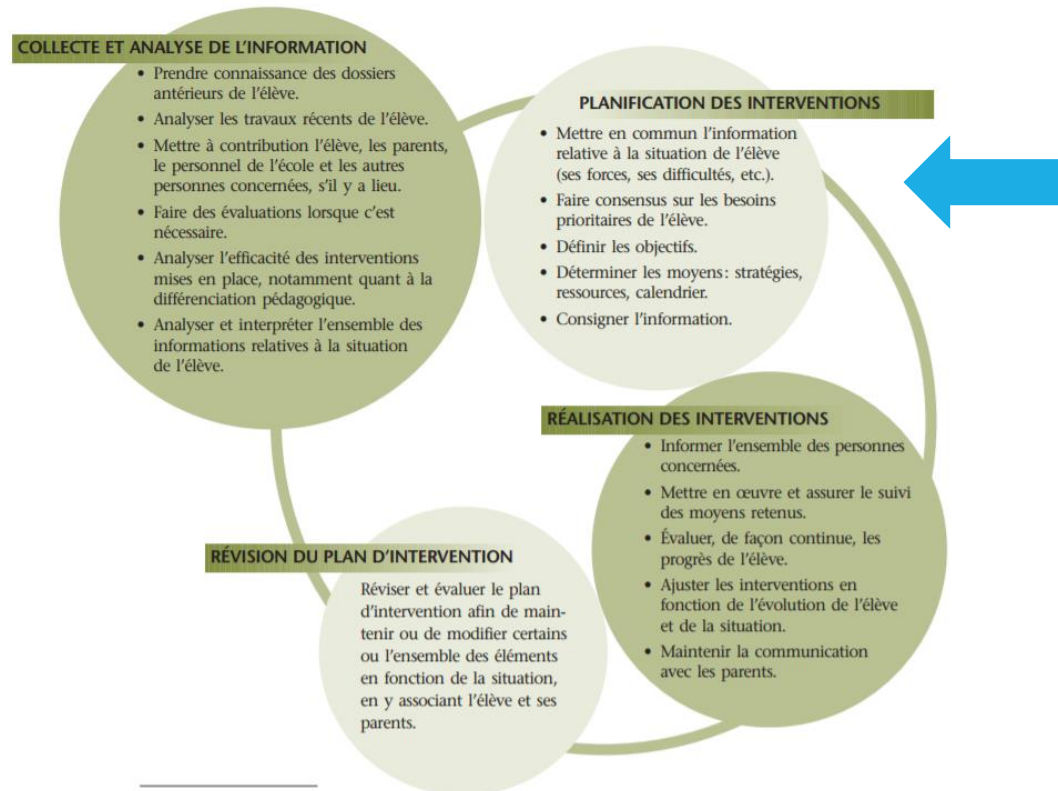
- DAP :
 - Évaluations antérieures ?
 - Formulaire d'accès aux services déjà complété ?

- [Portrait de l'élève](#)

- [Analyse de traces](#)

MESURES UNIVERSELLES – À METTRE EN PLACE POUR TOUS LES ÉLÈVES AUCUNE INCIDENCE SUR LE JUGEMENT GLOBAL		
MESURES DE FLEXIBILITÉ EN CONTEXTE D'ÉVALUATION DANS TOUTES LES MATIÈRES, PRIMAIRE ET SECONDAIRE *Spécification : Les mesures permises en français et en mathématiques devraient être permises dans toutes les autres matières. Cependant, il est primordial de consulter les guides d'administration des épreuves pour valider les mesures adaptatives permises.**	Mesure permettant à l'élève de progresser	Mesure tentée, mais ne permettant pas à l'élève de progresser
Diminuer le nombre de questions en éliminant celles qui sont similaires (ayant la même intention pédagogique) *Spécification : sauf en contexte d'épreuve où le pointage à cette question ne pourra être comptabilisé si non répondues.	☐	☐
Offrir des choix de tâches qui atteignent la même intention pédagogique, le même niveau de complexité et les mêmes critères d'évaluation	☐	☐
Différencier la phase de préparation à la tâche et d'objectivation selon les besoins des élèves (ex. : offrir un moment d'enseignement supplémentaire de préparation à la tâche en sous-groupe ou permettre à certains élèves de se mettre rapidement à la tâche)	☐	☐
MESURES DE FLEXIBILITÉ EN LIEN AVEC LE MATÉRIEL ET LES RESSOURCES DANS TOUTES LES MATIÈRES, PRIMAIRE ET SECONDAIRE *Spécification : Les mesures permises en français et en mathématiques devraient être permises dans toutes les autres matières. Cependant, il est primordial de consulter les guides d'administration d'épreuves pour valider les mesures adaptatives permises.	Mesure permettant à l'élève de progresser	Mesure tentée, mais ne permettant pas à l'élève de progresser
Offrir le choix de l'utilisation d'un outil technologique (ex. : utilisation d'un logiciel de traitement de texte sur ordinateur ou tablette) *Spécification : Pour les balises concernant les outils d'aide à la lecture et l'écriture, voir les tableaux subséquents	☐	☐
Dictionnaire usuel ou spécialisé (incluant Eurêka !), grammaire ou codes grammaticaux, liste orthographique, tableaux de conjugaison ou tout autre outil habituellement utilisé en classe *Spécification : sauf en mathématique, sciences et univers social lors des épreuves.	☐	☐
Permettre des pauses durant la tâche (ex. : 10 minutes de travail, un arrêt)	☐	☐
Utiliser un éclairage spécial	☐	☐
Offrir du matériel de régulation du temps (un chronomètre, le sablier, l'horloge (Time timer)	☐	☐
Offrir du matériel de régulation sensorielle (ballon d'exercices (avec ou sans patte), coussin gonflable, poids proprioception «lézard», balle antistress, balle tactile, pâte malléable, mâchouilleur, ..)	☐	☐
Pour d'autres suggestions voir le document exemples disciplinaires de flexibilité pédagogique , MEQ 2020	☐	☐

Les phases du plan d'intervention



42. Cette démarche s'inspire d'un ensemble de modèles regroupés dans *Recension des écrits sur le plan d'intervention auprès des personnes handicapées ou en difficulté* rapport de recherche préparé par Pauline Beaupré, Guy Ouellet et Sarto Roy, Québec, gouvernement du Québec, 2002, 66 p.

PLANIFICATION DES INTERVENTIONS

CE QU'IL FAUT SAVOIR...



Nous avons une obligation légale (obligation de moyens) de répondre aux besoins inscrits dans le plan d'intervention.

Obligation de moyens $\neq$
Pas une obligation de résultats.

LE BESOIN

Le besoin est l'écart entre une situation souhaitable et la situation existante.

Au niveau des **apprentissages**, les besoins sont les compétences que l'élève doit développer pour répondre aux attentes du PFÉQ ou du programme ciblé pour l'élève.

Au niveau des autres sphères de développement (socialisation, autonomie, communication, etc.), les besoins sont ce que l'élève doit apprendre, acquérir, développer ou modifier en lien avec la problématique ciblée.

À éviter : besoins qui sont davantage associés aux besoins personnels de l'élève (sécurité, attention, affection, plaisir, appartenance, etc.). Les besoins personnels sont très importants à connaître pour comprendre l'élève et ses motivations. Toutefois, ces besoins ne doivent pas se retrouver au plan d'intervention.



Sachez qu'il y a obligation légale de répondre au besoin qui a été inscrit dans le plan d'intervention.

BESOINS PERSONNELS VERSUS RÉADAPTATION / RÉÉDUCATION

Besoin personnel : une **hypothèse** que l'on formule en lien avec l'analyse fonctionnelle du comportement. Quelle est la **fonction du comportement** ? À quel **besoin** répond l'élève quand il agit ainsi ?

Les besoins personnels sont **souvent associés aux besoins de base** : sécurité, attention, affection, plaisir, appartenance, etc. Les besoins personnels sont très importants à connaître pour comprendre l'élève et ses motivations.



Dans le PI

Besoin de réadaptation : ce qui va **logiquement déterminer les objectifs du PI**. C'est ce que la personne doit **apprendre, acquérir, développer ou modifier** de façon à améliorer ses rapports avec son entourage en lien avec la problématique ciblée.

OUTILS POUR VOUS GUIDER DANS LA RÉDACTION DES BESOINS APPRENTISSAGE

1. Quel est l'élément qui aura une **portée à long terme** ? Est-ce que le fait de travailler sur cet élément aura une **incidence à long terme sur les capacités d'apprentissage et la réussite de l'élève** (exemple : calligraphie vs utilisation d'un ordinateur) ?
2. Sur quel élément est-ce possible d'obtenir des **gains rapides** (objectif atteignable en micrograduant si nécessaire) ? Quel élément se retrouve dans la **zone de pouvoir** des intervenants et de l'élève ?
3. Quels éléments peuvent être **travaillés de façon concertée** avec l'orthopédagogue, l'équipe multidisciplinaire, afin d'atteindre une **fréquence et une intensité acceptable** ?

GRILLE D'ÉVALUATION – ÉPREUVE OBLIGATOIRE D'ÉCRITURE – FIN DU 3^e CYCLE DU PRIMAIRE

EXEMPLE DE MAYA

CRITÈRES	CARACTÉRISTIQUES DU TEXTE				
	TRÈS SATISFAISANT A (20 points)	SATISFAISANT B (16 points)	ACCEPTABLE C (12 points)	PEU SATISFAISANT D (8 points)	INSATISFAISANT E (4 points)
1. Adaptation à la situation d'écriture 20 %	Les idées, très bien développées, respectent particulièrement bien le projet d'écriture.	Les idées, bien développées, respectent le projet d'écriture.	Dans l'ensemble, les idées respectent le projet d'écriture. Certaines sont peu développées.	Il manque une idée importante pour que le projet d'écriture soit respecté. OU Plusieurs idées sont imprécises ou superflues.	Les idées ne respectent pas le projet d'écriture.
2. Cohérence du texte 20 %	Les idées progressent aisément, de façon logique ou chronologique. Elles sont judicieusement groupées en paragraphes. Des liens appropriés sont souvent établis entre les phrases et entre les paragraphes.	Les idées progressent aisément, de façon logique ou chronologique. Elles sont judicieusement groupées en paragraphes. Des liens appropriés sont souvent établis entre les phrases et entre les paragraphes.	Les idées progressent, la plupart du temps de façon logique ou chronologique. Elles sont groupées en paragraphes, parfois de façon maladroite. Quelques liens appropriés sont établis entre les phrases.	Plusieurs idées ne sont pas assemblées de façon logique ou chronologique. OU Les idées ne sont pas groupées en paragraphes ou le sont de façon inappropriée.	Les idées sont très difficiles à suivre.
3. Utilisation d'un vocabulaire approprié 20 %	Les expressions et les mots sont très précis et très variés.	Les expressions et les mots sont souvent précis et variés.	Les expressions et les mots sont simples et parfois précis.	Les expressions et les mots sont souvent imprécis ou répétitifs.	Les expressions et les mots sont très souvent imprécis ou répétitifs.
4. Construction des phrases et ponctuation appropriées 20 %	Les phrases sont bien structurées et bien ponctuées. Plusieurs sont élaborées.	Les phrases sont bien structurées et bien ponctuées. Certaines phrases sont élaborées et comportent des maladroites.	En général, les phrases sont bien structurées et bien ponctuées.	Plusieurs phrases sont mal structurées ou mal ponctuées.	La plupart des phrases sont mal structurées ou mal ponctuées.
5. Respect des normes relatives à l'orthographe d'usage et à l'orthographe grammaticale 20 %	Le texte présente moins de 4 % d'erreurs.	Le texte présente de 4 % à 7 % d'erreurs.	Le texte présente de 8 % à 10 % d'erreurs.	Le texte présente de 11 % à 14 % d'erreurs.	Le texte présente plus de 14 % d'erreurs.

ZONE DE
CAPACITÉ

ZONE DE
VULNÉRABILITÉ

RÉDIGER LES BESOINS

EXEMPLE DE MAYA

Le besoin est l'écart entre une situation souhaitable et la situation existante. Ce que l'élève doit développer.

Besoin(s) prioritaire(s)  

- Maya développera sa compétence à écrire des textes variés au regard de l'orthographe.
- Maya développera ses habiletés pour gérer son stress en contexte scolaire.

LES CAPACITÉS

Les capacités sont les aptitudes sur lesquelles nous pourrions miser pour aider l'élève à progresser en lien avec ses besoins et les objectifs ciblés.

À éviter : items qui ne sont pas des leviers à l'atteinte des objectifs ciblés.

RÉDIGER LES CAPACITÉS

EXEMPLE DE MAYA

Les capacités sont les aptitudes sur lesquelles nous pourrions miser pour aider l'élève à progresser en lien avec ses besoins et les objectifs ciblés.

Capacités

- Bonne mémoire de travail.
- Bonne capacité d'écoute et de concentration.
- Imaginative.
- Comprend bien les textes qui lui sont lus.
- Communique bien sa pensée à l'oral (vocabulaire précis, propos cohérents, etc.).
- Motivé par ses réussites.
- Consciente de ses défis.
- Capable d'introspection.
- Démontre une bonne volonté à vouloir s'améliorer.
- Capable de reconnaître les premiers signes physiologiques liés au stress.

RÉDIGER L'OBJECTIF

L'objectif doit décrire la compétence à développer, pendant une certaine période de temps, en lien avec les capacités de l'élève. L'objectif doit être lié au besoin prioritaire identifié.

1. **Spécifique** : propose une seule compétence à développer.
 2. **Mesurable** : peut être mesuré et observé.
 3. **Atteignable** : que l'élève peut atteindre en fonction de ses capacités.
 4. **Réaliste** : susceptible d'être atteint selon le nombre d'objectifs ciblés au plan d'intervention et les échéanciers retenus.
 5. **Temporellement défini** : avoir une date de fin (exemples : pendant X semaines, d'ici X semaines).
- 

RÉDIGER UN OBJECTIF

EXEMPLE DE MAYA

En zone de vulnérabilité
(intervention supplémentaire
et mesures adaptatives)

Plusieurs phrases sont mal structurées ou mal ponctuées.	La plupart des phrases sont mal structurées ou mal ponctuées.
Le texte présente de 11 % à 14 % d'erreurs.	Le texte présente plus de 14 % d'erreurs.

Statut :

Nouveau

Atteint

Révision

Retiré



Objectif :



Est-ce un objectif TEVA?



Non

D'ici les douze (12) prochaines semaines, Maya sera capable de réduire son pourcentage d'erreurs liées à l'orthographe d'usage.



RÉDIGER UN OBJECTIF

EXEMPLE DE MAYA

Statut :

Nouveau

Atteint

Révision

Retiré



Objectif :



Est-ce un objectif TEVA?



Non

D'ici 10 semaines, Maya sera capable d'utiliser les différents moyens ciblés pour gérer son stress.



RÉDIGER UN INDICATEUR DE RÉUSSITE

L'indicateur de réussite sert à préciser ce qui devra être mesuré ou observé afin de juger de l'atteinte de l'objectif. Il peut être de nature quantitative ou qualitative.

Exemples : une fois sur deux, 75% du temps, lors de toutes les récréations, $\frac{3}{4}$ du texte, augmentation de 10% de la note, chaque période, chaque jour, une fois par jour, lors des causeries, en respectant la démarche, etc.

RÉDIGER UN INDICATEUR DE RÉUSSITE

EXEMPLE DE MAYA

Objectif



Statut : Nouveau

Créer le: 2023-08-28

D'ici les douze (12) prochaines semaines, Maya sera capable de réduire son pourcentage d'erreurs liées à l'orthographe d'usage.

Indicateur de réussite



17 à 24 % d'erreurs.

RÉDIGER UN INDICATEUR DE RÉUSSITE

EXEMPLE DE MAYA

Objectif



Statut : Nouveau

Créer le: 2023-08-28

D'ici 10 semaines, Maya sera capable d'utiliser les différents moyens ciblés pour gérer son stress.

Indicateur de réussite

50% du temps, lors des cours

RÉDIGER LES MOYENS

Un moyen est une action qui permet de répondre au besoin de l'élève (réduire l'écart entre la situation réelle et la situation souhaitée) et de mener à bien l'objectif.

Les moyens retenus peuvent être liés aux ressources humaines, aux ressources matérielles, aux stratégies éducatives à mettre en place et aux outils particuliers à utiliser.

Les mesures adaptatives et les mesures de soutien ayant un impact sur la note, liées à l'objectif, doivent obligatoirement se retrouver dans cette section. Notez qu'un plan d'intervention ne devrait pas comporter que des mesures de flexibilité ou des moyens mis en place par l'élève ou par ses parents. Le plan d'intervention représente les actions que les acteurs du milieu scolaire doivent mettre en place pour faire progresser l'élève.

À éviter :

1. Nommer seulement des intervenants (exemple : aller chez l'orthopédagogue).
2. Nommer des attitudes (exemple : être attentif en classe).
3. Nommer des items sur lesquels nous n'avons pas de pouvoir (exemple : se coucher à 8 h).

RÉDIGER LES MOYENS

EXEMPLE DE MAYA

Objectif



Statut : Nouveau

Créer le: 2023-08-28

D'ici les douze (12) prochaines semaines, Maya sera capable de réduire son pourcentage d'erreurs liées à l'orthographe d'usage.

Indicateur de réussite

17 à 24 % d'erreurs.

Moyens

- Offrir le choix de l'écriture cursive, scripte ou par clavier d'ordinateur (utilisation d'un outil de traitement de texte sans l'activation du correcteur).
- Orienter l'élève dans la correction de ses erreurs, sans préciser le type d'erreur (exemple : ne pas souligner les erreurs, mais inscrire un X dans la marge) et l'accompagner dans l'application de stratégies de correction.
- À la suite de l'enseignement explicite en groupe-classe, offrir un enseignement supplémentaire, à raison de 3 fois par semaine, sur les règles orthographiques et contextuelles.
- Accompagner l'élève lors de la correction de son texte.
- Encourager l'élève à écrire phonologiquement les mots dont elle ne connaît pas l'orthographe en vue d'utiliser ses outils de référence.
- Modéliser le choix et l'utilisation des outils de référence et encourager l'élève à s'en servir (mise à l'essai de l'utilisation d'un dictionnaire électronique).
- À certains moments, lorsque l'intention est de travailler un autre aspect que l'orthographe (exemple : la structure de phrases), écrire le texte pour Maya afin de diminuer la charge cognitive.

RÉDIGER LES MOYENS

EXEMPLE DE MAYA

Objectif

Statut : Nouveau

Créer le: 2023-08-28

D'ici 10 semaines, Maya sera capable d'utiliser les différents moyens ciblés pour gérer son stress.

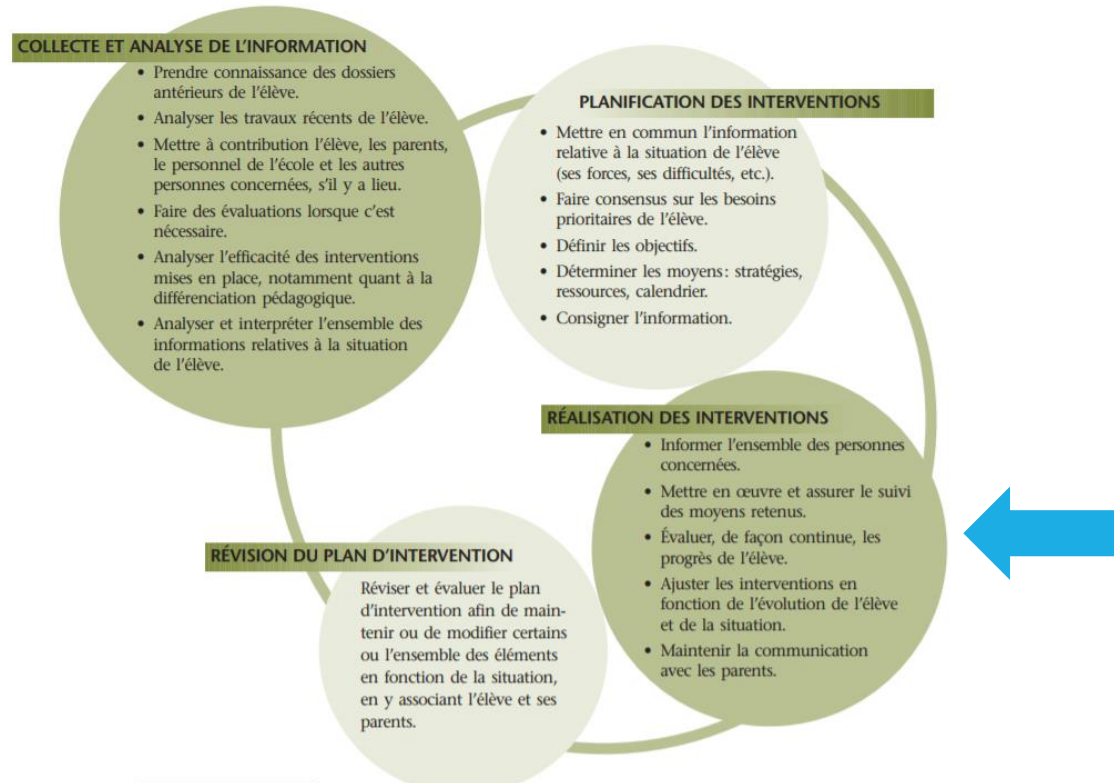
Indicateur de réussite

50% du temps, lors des cours

Moyens

- Enseignement de stratégies visant à soutenir Maya dans la gestion de son stress (respiration, relaxation, visualisation, etc.).
- Enseignement et accompagnement de Maya pour lui apprendre à exprimer ses craintes à une personne de confiance.
- Enseignement et accompagnement de Maya pour lui apprendre à exprimer ses craintes au moment où elles surviennent.
- Identification, à l'avance, des attentes d'une tâche afin de diminuer les sources de stress.
- Mise en place pour Maya d'un horaire (visuel) de la journée.
- Proposer un endroit pour permettre à l'élève de retrouver son calme (à utiliser au besoin).

Les phases du plan d'intervention



42. Cette démarche s'inspire d'un ensemble de modèles regroupés dans *Recension des écrits sur le plan d'intervention auprès des personnes handicapées ou en difficulté* rapport de recherche préparé par Pauline Beaupré, Guy Ouellet et Sarto Roy, Québec, gouvernement du Québec, 2002, 66 p.

RÉALISATION DES INTERVENTIONS

- Est-ce que les moyens mis en place répondent aux besoins de l'élève ?
- Distinction entre flexibilité, adaptation et mesures de soutien ayant une incidence sur le jugement.

Consignation de la différenciation

LIRE DES TEXTES VARIÉS – EN CONTEXTE D'ÉVALUATION, FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT EN AMONT, il est nécessaire de VOIR MESURES universelles		
Mesures de soutien n'ayant pas d'incidence sur le jugement global (à consigner au PI si récurrentes et impossibles à retirer, mesures d'adaptation)	Permet à l'élève de progresser	Tenté, mais ne permet pas à l'élève de progresser
Synthèse vocale (vers la 3e année et plus) *Spécifications : il est nécessaire de poursuivre le développement de l'identification de mots et de la fluidité, même si cette mesure est offerte*	☐	☐
Capsules vidéos avec interprétation en langue des signes québécoise (LSQ) ou interprétation orale de documents écrits incluant les questionnaires (interprétation LSQ)	☐	☐
Tiers temps de plus - offert avant : pour lire le texte à l'école avant le début de la tâche et/ou pour une préparation supplémentaire à la lecture - offert après : pour compléter la tâche entreprise *Spécification : Si l'élève nécessite plus du 1/3 de temps supplémentaire, il est possible de lui offrir en l'inscrivant au PI en précisant le temps requis (ex. : 2/3 de temps de plus). En contexte d'épreuve unique, il sera cependant nécessaire d'effectuer une demande de dérogation au ministère.	☐	☐
Répondre aux questions à l'oral (enregistrées, manuscrites par l'intervenant ou à l'aide d'une reconnaissance vocale) *Spécifications : dans le contexte où l'on souhaite que la trace soit une production; tâche de type « papier-crayon »	☐	☐
L'élève répond aux questions à l'oral ou en LSQ (manuscrites par l'intervenant, à l'aide d'une reconnaissance vocale ou par enregistrement audio/vidéo)	☐	☐
L'élève complète sa réponse écrite en formulant des ajouts à l'oral ou en LSQ (manuscrites par l'intervenant, à l'aide d'une reconnaissance vocale ou par enregistrement audio/vidéo)	☐	☐
Passation de l'épreuve dans un endroit isolé avec surveillance	☐	☐
Appareil de lecture : télévisionneuse, loupe, support de lecture (plan incliné)	☐	☐
Utilisation de coquilles anti-bruit: Consultez le document Les coquilles anti-bruit : PDF (Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec) pour plus de précisions en lien avec cette mesure adaptative)	☐	☐
Utilisation d'une fonction d'assistance pictographique (ex. : Lexibar, Word Online)	☐	☐
Autre :	☐	☐

Les phases du plan d'intervention

COLLECTE ET ANALYSE DE L'INFORMATION

- Prendre connaissance des dossiers antérieurs de l'élève.
- Analyser les travaux récents de l'élève.
- Mettre à contribution l'élève, les parents, le personnel de l'école et les autres personnes concernées, s'il y a lieu.
- Faire des évaluations lorsque c'est nécessaire.
- Analyser l'efficacité des interventions mises en place, notamment quant à la différenciation pédagogique.
- Analyser et interpréter l'ensemble des informations relatives à la situation de l'élève.

PLANIFICATION DES INTERVENTIONS

- Mettre en commun l'information relative à la situation de l'élève (ses forces, ses difficultés, etc.).
- Faire consensus sur les besoins prioritaires de l'élève.
- Définir les objectifs.
- Déterminer les moyens : stratégies, ressources, calendrier.
- Consigner l'information.

RÉALISATION DES INTERVENTIONS

- Informer l'ensemble des personnes concernées.
- Mettre en œuvre et assurer le suivi des moyens retenus.
- Évaluer, de façon continue, les progrès de l'élève.
- Ajuster les interventions en fonction de l'évolution de l'élève et de la situation.
- Maintenir la communication avec les parents.

RÉVISION DU PLAN D'INTERVENTION

Réviser et évaluer le plan d'intervention afin de maintenir ou de modifier certains ou l'ensemble des éléments en fonction de la situation, en y associant l'élève et ses parents.



42. Cette démarche s'inspire d'un ensemble de modèles regroupés dans *Recension des écrits sur le plan d'intervention auprès des personnes handicapées ou en difficulté* rapport de recherche préparé par Pauline Beaupré, Guy Ouellet et Sarto Roy, Québec, gouvernement du Québec, 2002, 66 p.

RÉVISION DES INTERVENTIONS

RÉVISION ET ÉVALUATION

Comme mentionné précédemment, le processus du PI est dynamique. Le suivi et l'évaluation varient donc selon les besoins de l'élève.

La révision mène à cinq (5) actions :

1. Poursuivre l'objectif et les moyens
2. Conserver l'objectif et modifier les moyens
3. Modifier l'objectif et les moyens
4. L'objectif est atteint
5. Fermer l'objectif

La concertation avec tous les collaborateurs est aussi nécessaire à cette étape.

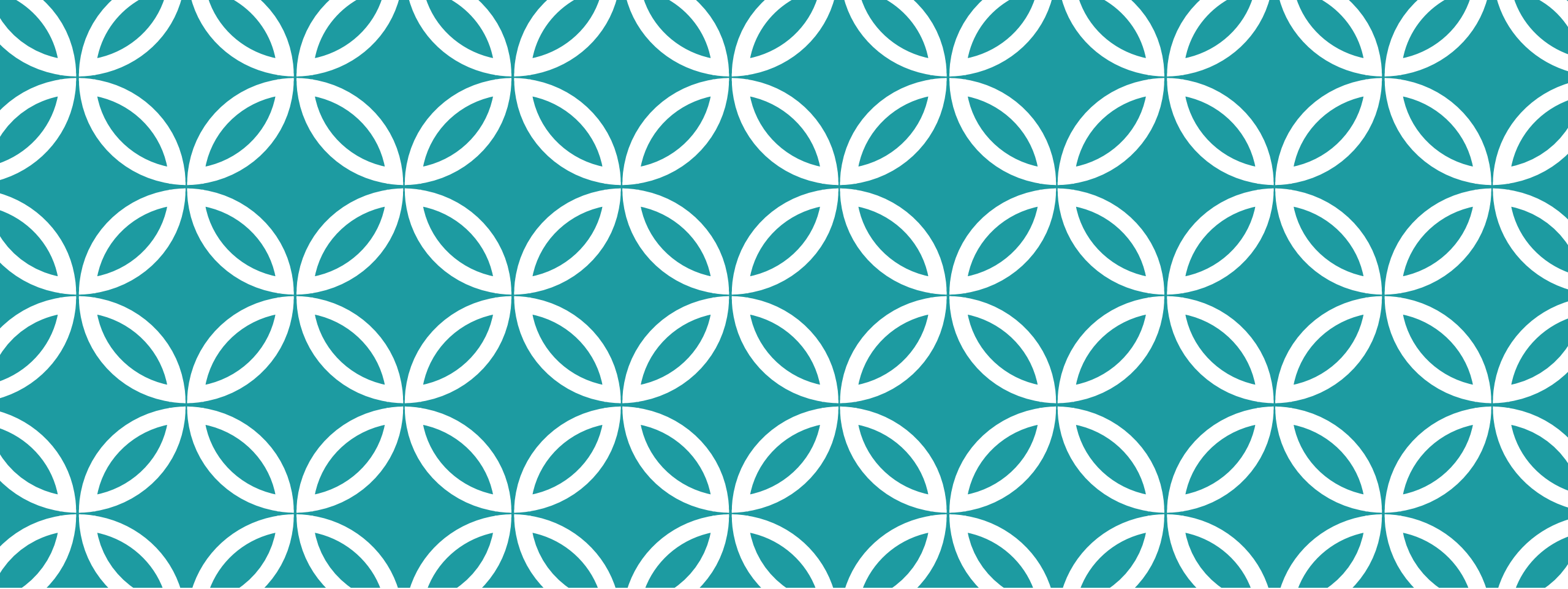
PROCÉDURE DE RÉGULATION...

POUR QUE L'OPÉRATION NE SOIT PAS FAITE EN VAIN.



QUESTIONS





DES OUTILS POUR VOUS AIDER



INCLUSION SCOLAIRE

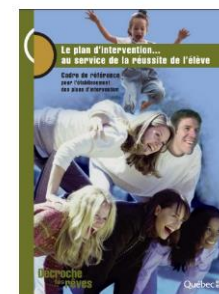
<https://cybersavoir.cssdm.gouv.qc.ca/inclusionscolaire/plan-dintervention-2/>

Plan d'intervention

Accueil
Différenciation
Organisation des services
Orthopédagogie
Enseignement ressource
Plan d'intervention



Ressources utiles



Cadre de référence pour l'établissement du plan d'intervention, MEQ.

accéder aux documents.



Le plan d'intervention autodéterminé:

un soutien à la réussite des élèves en difficulté d'adaptation

Cliquez sur l'image pour accéder à la revue.

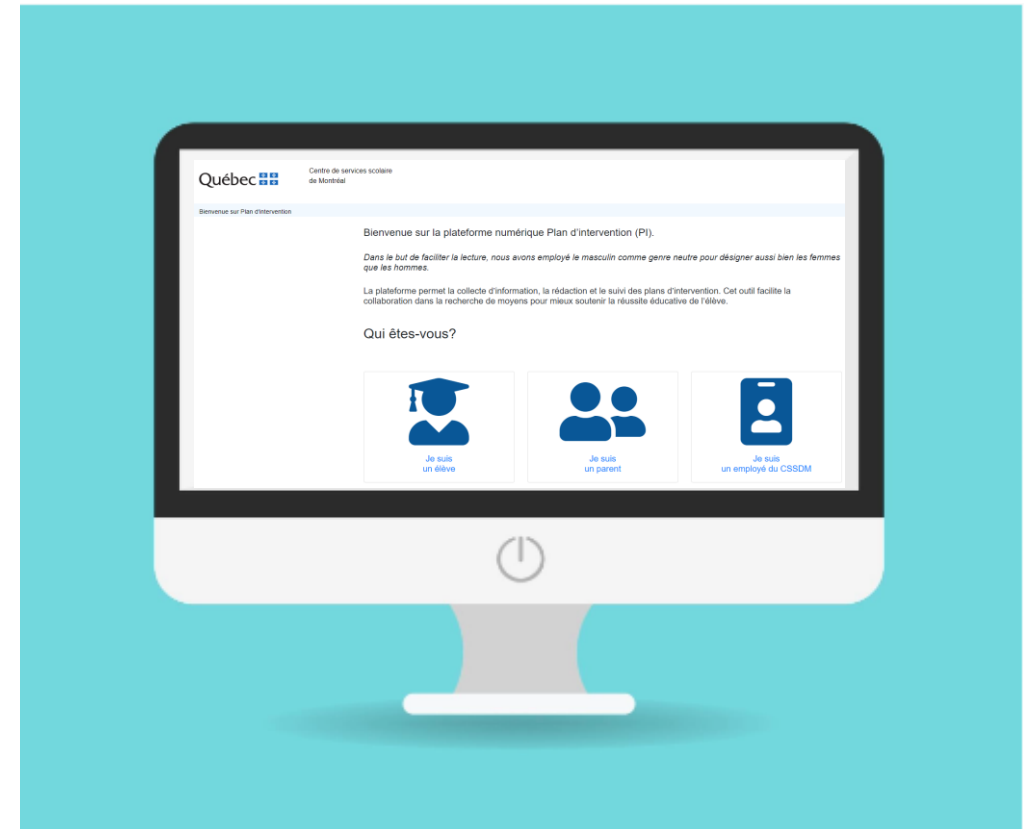
Plateforme plan d'intervention CSSDM

Démarche de mise en place des outils d'aide technologique



PLATEFORME NUMÉRIQUE PLAN D'INTERVENTION

<https://planintervention.cssdm.gouv.qc.ca/>



TOUT SUR LA PLATEFORME NUMÉRIQUE PLAN D'INTERVENTION

Communauté web du PI - CSSDM

La plateforme numérique Plan d'intervention

Plateforme numérique Plan d'intervention

<https://planintervention.cssdm.gouv.qc.ca>



Modules d'utilisation de la plateforme numérique Plan d'intervention

Dans le but de vous aider à utiliser la plateforme numérique Plan d'intervention et d'accéder rapidement aux informations recherchées, nous avons développé des modules d'utilisation par sujet. Vous pouvez les retrouver sous l'onglet « Modules d'utilisation de la plateforme numérique Plan d'intervention ».

Problème d'accès ?

En premier lieu, vérifier avec la secrétaire de votre établissement scolaire, ou un membre de la direction, si vous êtes bien définis dans la table des intervenants GPI de l'école pour l'année scolaire en cours. Vous trouverez l'information sous l'onglet « Modules d'utilisation de la plateforme numérique Plan d'intervention » – « Accéder à la plateforme ».

Si le problème persiste, entrer en communication avec :

desjardinsso@csdm.qc.ca

MODULES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE PLAN D'INTERVENTION DU CSSDM

- Modules d'utilisation à l'intention des **membres du personnel scolaire.**
- Modules d'utilisation à l'intention des **parents.**

Modules d'utilisation de la plateforme numérique Plan d'intervention

QUELS SONT LES ENCADREMENTS LÉGAUX ET INSTITUTIONNELS LIÉS AU PI ?

- [La Loi sur l'instruction publique](#)

Article 96.14. « Le directeur de l'école, avec l'aide des parents d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du personnel qui dispense des services à cet élève et de l'élève lui-même, à moins qu'il en soit incapable, **établit un plan d'intervention adapté aux besoins de l'élève**. Ce plan doit **respecter la politique de la commission scolaire sur l'organisation des services éducatifs** aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et **tenir compte de l'évaluation des capacités et des besoins de l'élève** faite par la commission scolaire avant son classement et son inscription dans l'école. »

- [La politique de l'adaptation scolaire](#)

Il faut « **Aider** l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage à **réussir sur les plans de l'instruction, de la socialisation et de la qualification**. À cette fin, accepter que cette **réussite éducative puisse se traduire différemment selon les capacités et les besoins des élèves, se donner les moyens qui favorisent cette réussite et la reconnaître de façon officielle.** »

- [Le Programme de formation de l'école québécoise](#)

QUELS SONT LES ENCADREMENTS LÉGAUX ET INSTITUTIONNELS LIÉS AU PI ?

- [Le guide de la sanction des études](#)

Le chapitre 5 indique ce qui est permis ou non pour les épreuves de 4^e et 5^e secondaire (mesures d'adaptation pour l'évaluation des apprentissages).

- [Régime pédagogique](#)

- [L'instruction annuelle](#)

INSCRIPTION SUR LE TEAMS

« POUR LA RÉUSSITE DE TOUS »



Pour la réussite de tous!

<https://teams.microsoft.com/l/team/19%3a1bdcbb1ca9d841aeb732bc2551680129%40thread.tacv2/conversations?groupId=46d8b12f-007c-457e-b638-6dccefd64711&tenantId=6ce6b2d1-4637-4a23-ac7d-2543b947971f>

QUESTIONS

